



Syndicat Centre Hérault

Communiqué de presse

Service Communication

communication@syndicat-centre-herault.org

26/11/2024

Syndicat Centre Hérault

04 67 88 18 46

syndicat-centre-herault.org



« Nos déchets alimentaires, un cadeau pour la Terre ! » est la nouvelle campagne de communication du Syndicat Centre Hérault

Depuis plus de 20 ans, le tri des déchets alimentaires fait partie du quotidien des habitants du centre de l'Hérault qui disposent soit d'un bac vert ou d'un composteur individuel, soit d'une colonne ou d'un composteur partagé. Malgré les équipements de tri mis en place, encore de nombreuses personnes jettent leurs déchets alimentaires en mélange avec leurs ordures ménagères, un geste qui coûte cher alors que les déchets alimentaires sont une véritable ressource pour les sols.

Les déchets alimentaires regroupent les épluchures de fruits et légumes, les aliments abîmés, les restes de repas, les restes de viande ou de poisson, les os et arrêtes, les coquilles d'œufs, les peaux d'agrumes... Ce sont des déchets putrescibles qui ont la particularité de se dégrader spontanément de façon rapide grâce à l'action des micro-organismes. Une fois décomposés, ils se transforment en compost, une matière riche pour la fertilité des sols.

Sur 20 000 tonnes de déchets enfouis sur le site de stockage à Soumont, encore un quart sont des déchets alimentaires, soit environ 60 kg par an et par habitant. En 2023, seulement, 31 kg par habitant ont été collectés pour être transformés en compost sur la plateforme de compostage à Aspiran. Si tout le monde faisait le tri, ce sont potentiellement 90 kg par habitant qui pourraient être compostés ! Cela permettrait de produire beaucoup plus de compost et de répondre ainsi aux besoins de tous les maraîchers et viticulteurs du territoire qui en manquent.

Ces déchets alimentaires, qui auraient pu être compostés et retourner à la terre, finissent stockés sur le site de stockage sur lequel ils engendrent des biogaz et de lixiviats (jus de déchets) qu'il faut traiter. L'enfouissement est le mode de traitement le plus cher. Il représente 34 € par habitant, alors que le compostage des déchets alimentaires ne coûte que 6 € par habitant (données du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés). La hausse du coût de l'enfouissement continuera puisque l'Etat augmente chaque année la taxe sur les déchets enfouis afin d'inciter les habitants à trier.

Afin d'encourager les habitants à trier leurs déchets alimentaires, le Syndicat Centre Hérault lance chaque année une campagne de communication sur différents médias. L'objectif cette année est que les habitants prennent conscience que leur geste de tri a des conséquences positives sur la Terre. « Nous prenons les ressources de la planète pour produire et nous nourrir. Les sols finissent par s'épuiser. Il est de la responsabilité de chacun de rendre à la Terre ce que nous lui prenons. » rappelle Monsieur Bernardi, Président du Syndicat Centre Hérault. Cela passe par un geste simple : faire le choix de ne plus jeter les déchets alimentaires à la poubelle, mais au contraire de les trier pour en faire une ressource. La campagne de communication sera diffusée sur les réseaux sociaux, avec notamment la contribution de trois restaurateurs du territoire (Aux quatre éléments au Caylar, le Café de la poste à Aspiran et Souka à Aniane) qui ont des pratiques vertueuses à découvrir sur les pages Facebook et Instagram du Syndicat.

Les déchets alimentaires que vous triezy sont collectés par votre communauté de communes (Clermontais, Lodévois et Larzac ou Vallée de l'Hérault) puis transportés sur la plateforme de



Syndicat Centre Hérault

Communiqué de presse

Service Communication

communication@syndicat-centre-herault.org

26/11/2024

Syndicat Centre Hérault

04 67 88 18 46

syndicat-centre-herault.org



compostage à Aspiran. Le Syndicat Centre Hérault les transforme en compost en suivant un process qui permet d'obtenir un produit de qualité certifié « Matière fertilisante utilisable en Agriculture Biologique » et répond à la norme ASQA (Amendement Sélectionne de Qualité Attestée). La richesse de sa composition permet un apport d'éléments fertilisants (N, P, K, oligo-éléments) varié. Ce compost s'utilise en mélange avec de la terre de plantation pour les potagers, les arbres fruitiers et les jardinières. Pour réaliser un produit d'une telle qualité, il est important de réceptionner les déchets alimentaires issus du bac vert d'un côté, et les végétaux issus des déchèteries de l'autre. Cela permet ainsi de pouvoir appliquer le dosage précis de chacun des composants pour obtenir un produit équilibré et conforme aux normes de qualité. Les étapes de sa fabrication passent par différents tests en laboratoire, avec une analyse complète chimique, biochimique et biologique en fin de production. Ce compost qualitatif est très apprécié des viticulteurs et maraîchers de nos communes, mais aussi de particuliers, qui viennent régulièrement en acheter. Victime de son succès et produit en quantité insuffisante, il est souvent en rupture de stock. Si tous les foyers faisaient le tri des déchets alimentaires, il serait alors possible de fabriquer encore plus de compost pour nourrir les sols.

Chiffres-clés en 2023

- 15 870 tonnes d'ordures ménagères enfouies provenant de la poubelle grise (189 kg /habitant) dont ¼ du contenu sont des déchets alimentaires
- 2 588 tonnes de déchets alimentaires collectées, soit 31 kg/habitant (-10% par rapport à 2022)
- 7381 tonnes de déchets compostés (déchets alimentaires + végétaux) sur la plateforme de compostage 10% par rapport à 2022)
- 3 191 tonnes de compost commercialisées
- 2 589 tonnes de compost livrées

Objectifs nationaux et dispositions réglementaires :

- Obligation de tri des déchets alimentaires au 1^{er} janvier 2024 : c'est depuis 20 ans sur le territoire du Syndicat Centre Hérault.
- Réduire de 50% les déchets mis en décharge entre 2010 et 2025. (En 2010, 22 483 t avaient été enfouies, en 2023 : 20 930 tonnes)
- Réduire de 50% le gaspillage alimentaire à l'horizon 2025.
- Orienter 65% (en poids) des déchets non dangereux non inertes vers des filières de valorisation matière à l'horizon 2025